

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.4.14.38

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 11 MAI 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Séverine FELIX-BORON, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Thierry SEGURA, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
21/04/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Josée ARGENTIN a donné pouvoir à Louis VOGEL, Patricia CHARRETIER a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Michel ROBERT a donné pouvoir à Pascale GOMES, Franck VERNIN a donné pouvoir à Serge DURAND.

Date de l'affichage :
05/05/2023

ABSENTS EXCUSES

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Thierry FLESCH, Sylvain JONNET, Alain TRUCHON.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 25

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L ASSOCIATION ODE RELATIVE A L'APPEL A PROJET POLITIQUE DE LA VILLE 2023

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des Citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération n°2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU le Contrat de Ville 2015-2020 signé le 30 juin 2015,

VU le protocole d'engagements renforcés et réciproques prorogeant le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022 ;

VU la loi des finances 2022 actant la prolongation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023 ;

VU la décision n°2022.3.14.25 du Bureau Communautaire en date du 21 avril 2022 relative à la signature d'une convention d'une durée de deux ans pour 2022 et 2023 avec l'association ODE ;

VU la délibération n° 2022.8.14.168 du 19 décembre 2022 accordant à l'association ODE les avances sur la subvention 2023 pour Alternative accompagnement et ACI bâtisseurs du Lys ;

VU l'avis du groupe de travail « attributions de subventions » qui s'est réuni le 23 février 2023 ;

CONSIDERANT que, au vu de la prolongation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023, seule une convention biennale est proposée au lieu d'une triennale proposée les années précédentes ;

CONSIDERANT que les projets financés s'inscrivent dans le cadre général défini dans l'appel à projet et tiennent compte des enjeux et besoins du territoire en fonction des compétences de chaque acteur territorial concerné, qu'ils recherchent la complémentarité avec des actions existantes afin de favoriser les partenariats entre les associations et les projets ;

CONSIDERANT les axes prioritaires du Contrat de Ville indiqués dans un appel à projet auquel les associations ou d'autres organismes ont répondu ;

CONSIDERANT que les subventions attribuées visent à contribuer à la réalisation d'activités s'inscrivant dans les axes prioritaires du Contrat de Ville ;

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

Article 2 : D'ATTRIBUER pour l'année 2023, à l'association ODE une subvention, au titre de la Politique de la Ville, de 55 000 € pour les actions suivantes :

- Alternatives accompagnement : 10 000 €
- ACI Bâtisseurs du Lys : 45 000 €

Article 3 : DE DIRE que les budgets nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023

Adopté à l'unanimité.

Fait le jeudi 11 mai 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230511-50635-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/23

Publication ou notification : 15/05/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional